



Le CPAS de Namur engage

Des assistants sociaux pour le service Synergie Emploi (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée - Temps plein

Vos tâches :

Les travailleurs sociaux en insertion sont tout d'abord des travailleurs sociaux, et doivent avoir les compétences et connaissances requises pour tout travailleur social de CPAS.

En tant qu'assistant social au sein du service Synergie Emploi, vous serez amené à :

- Aide aux demandeurs : Accueillir les demandeurs, informer sur les missions du service, aide dans la verbalisation de la demande, détermination du projet professionnel, évaluation des compétences professionnelles et sociales, recherche d'un poste de travail ou d'une formation, accompagnement de la personne dans un entretien d'embauche, aide dans la rédaction d'un C.V., évaluation professionnelle sur le lieu de travail, aide dans les démarches administratives, aide dans les démarches de recherche d'emploi.
- Service aux employeurs : Informer sur les missions du service, informer sur les mesures d'aide à l'emploi, aide dans la construction d'une monographie de fonction ou d'un programme de formation, recherche d'un candidat à un emploi, évaluation professionnelle des travailleurs, intervention rapide en cas de difficultés majeures, gestion des conflits avec le travailleur.
- Missions internes et administratives : Préparation (et/ou présentation) des dossiers pour les différentes instances du CPAS, information et collaboration avec les travailleurs sociaux de l'aide individuelle, information et collaboration avec le service du personnel, relations avec les différents pouvoirs subsidiant (participation aux réunions, rédaction des rapports d'activité, réponse aux demandes de statistiques ou autres)
- Missions autres : Représentation du CPAS dans différentes associations, participation à des colloques, animation ou intervention dans des réunions d'information, collaboration avec différents partenaires : autres CPAS, opérateurs de formations, Forem, ALE,

Connaissances spécifiques :

En plus des matières requises pour tout travailleur social de CPAS (loi organique, loi sur le droit à l'intégration sociale), les travailleurs sociaux en insertion doivent pouvoir maîtriser (ou acquérir si carences) les matières suivantes :

- Le contrat de travail et la législation s'y rapportant
- La sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales) en lien avec le travail
- La loi sur les étrangers (en matière d'emploi et d'autorisation de séjour)
- Les règles en matière de chômage
- Les mesures d'aide à l'emploi
- Le tissu associatif et les opérateurs de formation de la région

Compétences spécifiques :

- Capacité à déterminer ou à créer un projet professionnel avec les personnes
- Capacité de relations publiques :
 - Négociation d'un poste de travail
 - Démarchage auprès d'employeurs (privé et non marchand)
 - Rencontre de partenaires et négociation de conventions
- Capacité à organiser des évaluations professionnelles des stagiaires ou travailleurs
- Capacité d'analyse et de négociation en cas de crise ou de conflits
- Capacité de travail en équipe
- Capacité d'animation d'une réunion
- Capacité de création et montage de projets
- Capacité de rédaction (rapports d'activités)

Profil :

- Vous avez le diplôme de **bachelier assistant social**
- Vous disposez obligatoirement d'un stage ou d'une expérience professionnelle en tant qu'assistant social au cours des 2 dernières années ;
- Vous montrez un **intérêt pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle à démontrer dans votre lettre de motivation ;**

Procédure de sélection :

- Les candidat(e)s sont invité(e)s à enregistrer leurs candidatures sur le site internet du CPAS de Namur : https://portailrh.cpasnamur.be/ALLYN_RECRUT_WEB
- Lorsqu'ils postulent, les candidats doivent nous fournir un **CV**, une **lettre de motivation** (explication de votre intérêt pour le secteur de l'insertion) et leur **diplôme. Les candidatures incomplètes ne seront pas analysées.**
- Vous pouvez postuler **jusqu'au 05/07/2026 ;**

Notre offre :

- Un **contrat à durée indéterminée ;**
- Un **titre-repas** par prestation de 7,15€ (valeur faciale) ;
- Une assurance groupe (**2ème pilier de pension**) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Un **pécule de vacances** fixé à 92% du salaire brut ;
- Une **valorisation de l'ancienneté** pécuniaire des services effectifs sous certaines conditions ;
- Le remboursement partiel des **frais de transport** domicile/lieu de travail en cas d'utilisation des transports en commun ;
- Un remboursement des km parcourus en vélo ;
- Un **régime de congés** propre à la fonction publique ;
- Une fonction stimulante favorisant **les contacts ;**
- Un **cadre de travail dynamique** au sein d'une Institution résolument tournée vers l'avenir ;
- Des opportunités de **formations ;**

Renseignements : Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le département RH au 081/71.22.17